



**POSTAUX
DE PARIS**



Communiqué

Assez d'expérimentations,

Que chaque Service Public assure sa mission.

Alors que La Poste et la RATP se vantent tant et tant de la qualité de leur dialogue social, c'est une nouvelle fois par la presse que nous prenons connaissance de son projet "expérimental" de remettre des lettres recommandées depuis un guichet RATP.

La Poste parle d'un service complémentaire et optionnel, ce serait l'usager qui choisirait de bénéficier ou non de cette "nouveau". Sa politique actuelle est de trouver de nouveaux produits et d'assurer une valeur ajoutée : ce service serait-il payant ? quid de l'égalité des usagers dans ce cas ?

A la RATP, la recherche constante de productivité amène à de nouvelles organisations de travail prétextes, à de multiples réductions d'effectifs (- 730 pour l'année 2008), alors que les usagers réclament, et ceci à juste titre, des agents de station disponibles sur toutes les questions liées à leurs déplacements (renseignements, accessibilité, services après-vente, sécurité...), des services publics de qualité.

La Poste ne cache plus son projet de réviser les implantations de bureaux de poste. C'est ainsi que plus 5 000 d'entre eux sur 17 000 sont devenus des agences postales à la charge des communes ou de commerces. A Paris, ce sont des centaines d'emplois qui ont été supprimés dans les guichets. A chaque fois, La Poste réorganise tous les bureaux parisiens par des séparations de traitement, spécialisation de guichets, d'un côté financier de l'autre courrier et aussi par des changements d'horaires d'ouvertures. Ces derniers se justifiaient, selon elle, pour permettre la remise des objets en instances (LR et Colis).

La CGT dénonce aussi les conditions actuelles de distribution du courrier. Là encore, des centaines de suppressions d'emploi ont eu lieu, aggravant les conditions de travail et dégradant le service rendu. Il faut savoir que La Poste n'autorise plus ses facteurs à représenter une nouvelle fois les LR et les oblige à les mettre en instances, alors que le facteur sait que le destinataire sera présent le lendemain.

Autre scandale, une lettre avisée dans un bureau d'instances, ne sera délivrée qu'à partir du lendemain. Là encore c'est la conséquence des suppressions d'emploi.

Lorsqu'un expéditeur confie une lettre recommandée à La Poste, cette dernière doit lui garantir que cette mission sera assurée de bout en bout par La Poste seule.

La CGT s'oppose à toute remise de recommandés hors du réseau postal.

Elle exige par ailleurs que chaque Service Public ait les moyens d'assurer sa mission, que ce soit La Poste ou la RATP.

A Paris, le 9 juillet 09